



L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Absente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ARKI	Karine	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Absent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Absent		BERRO	Jean Christoph	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BOYER	Michel	Absent(e)
CASTAGNE	Didier	Présent	Proc de M. PORTES Pierre	BRUNET	Magalie	Absent(e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		CALMEIN	Francois	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Présent		CARLIER	Thierry	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Absent	Pouvoir à RIBAULT Jean-Pa	CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Francoise	Absent(e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Présent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
DELHON	Jacques	Absent		COSTIS	Mélaïne	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Présent				
EMBRY	Marie	Absente		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FABRE	Christian	Présent		DE VILLÈLE	Philippe	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente	Proc de LAURENS Lucienne	DISS	Laurent	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		DURAND	Marc	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		FABRE	Elodie	Présente
FOURNIER	Damien	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente	Proc. De ROUANET Gérald	GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
GIRONIS	Julien	Présent		HERAILH	Pierre	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		IMART	Jean Luc	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Absent		JOURLIAC	Jean	Absent(e)
HERMET	Marion	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Présente		LUCÉNA	François	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Absente	Pouvoir à FABRE Danièle	LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		MAISON	Pierre	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		MARTY	Francis	Absent(e)
LUX	Pierre	Absent		MAUREL	Danièle	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présent		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Présent		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PASTRE	Marie	Absente	Pouvoir à ROUANET Evelyne	MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MONTAGNE	Patrick	Présent
PORTES	Pierre	Absent	Pouvoir à CASTAGNE Didier	MOULIN	Dominique	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent(e)
PUJOL	Francis	Présent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Présente		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent	Proc de CREPY Fabrice	POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente	Proc de PASTRES Marie	PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	Pouvoir à GIRAULT Katherine	RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent(e)
ROUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TEQUI	Marlyse	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent(e)
VIALADE	Reine	Présente		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
WEISSE	Damien	Absent		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 43
 Nombre de délégués suppléants présents : 3
 Nombre de procurations : 5
 Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

OBJET : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 – Adoption :

L'instruction budgétaire et comptable M57 va devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024. Elle résulte d'une concertation étroite avec les différents acteurs de la décentralisation. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels (M14, M52, M71).

Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il convient de délibérer afin d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ceci étant exposé, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des voix de :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : autoriser la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 4 : autoriser la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait à Revel, le 21 novembre 2023,

Acte rendu exécutoire après
son envoi en Préfecture le :
24 Novembre 2023

La Présidente,

Evelyne ROUAN

